

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 09 Français langue étrangère 1.2			
Code	PEGE1B09FF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte () HELHa Leuze-en-Hainaut () HELHa Loverval Isabelle HENRY (isabelle.henry@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Il faut amener l'étudiant à développer une série de compétences fondamentales en FLE. Afin de comprendre l'esprit actuel de la didactique du FLE, il lui faut découvrir l'évolution de cette didactique ; l'importance croissante de l'aspect interculturel, les prescrits...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'identifier et de justifier l'appartenance méthodologique d'un manuel ou d'une séquence.

II. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'expliquer les enjeux de l'hétérogénéité des publics et maîtrisera les concepts liés à cette hétérogénéité (diversité culturelle, dialogue interculturel, décentration, stéréotypes, culturèmes...).

III. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de concevoir la mise en perspective d'une leçon de FLES.

IV. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'expliquer les modalités spécifiques d'apprentissage d'une langue étrangère.

V. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'analyser un ouvrage issu de la littérature de l'immigration.

VI. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de manipuler et d'exploiter le Cadre européen commun de référence pour l'enseignement/ apprentissage des langues.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGE1B09FFA Français langue étrangère 2 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE1B09FFA Français langue étrangère 2 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français langue étrangère 2			
Code	13_PEGE1B09FFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle HENRY (isabelle.henry@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif d'amener l'étudiant à développer une série de compétences fondamentales en FLE. Afin de comprendre l'esprit actuel de la didactique du FLE, il lui faut découvrir l'évolution de cette didactique ; l'importance croissante de l'aspect interculturel, les prescrits... Cette activité d'apprentissage correspond à l'ensemble de l'unité d'enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Au cours et au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'expliquer les enjeux de l'hétérogénéité des publics et maîtrisera les concepts liés à cette hétérogénéité (diversité culturelle, dialogue interculturel, décentration, stéréotypes, culturèmes...).
- II. Au cours et au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'identifier et de justifier l'appartenance méthodologique d'un manuel ou d'une séquence.
- III. Au cours et au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de concevoir la mise en perspective d'une leçon de FLES.
- IV. Au cours et au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'expliquer les modalités spécifiques d'apprentissage d'une langue étrangère.
- V. Au cours et au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de manipuler et d'exploiter le Cadre européen commun de référence pour l'enseignement/ apprentissage des langues.
- VI. Au cours de l'UE, l'étudiant sera capable d'analyser un ouvrage issu de la littérature de l'immigration.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les stratégies de l'oral en FLE selon l'ANL
- L'interculturel
- Approche de la littérature migrante
- Mise en perspective historique des méthodologies de FLES et orientations actuelles
- Les jeux en classe de FLE
- Le numérique en classe de FLE

Démarches d'apprentissage

- Développement des contenus parfois de manière théorique, parfois plus en interaction avec les étudiants (lectures, réflexions, observations et synthèses)
- Exercices
- Lectures
- Travaux de groupe
- Travaux individuels

Dispositifs d'aide à la réussite

Tout au long de l'année, des conseils sont donnés aux étudiants et ceux-ci sont encouragés à poser des questions sur les éléments non compris.

Sources et références

La bibliographie du cours est postée sur la plateforme ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Le CECRL
- Articles tirés de revues spécialisées
- Extraits d'ouvrages de référence
- Différents manuels FLE
- Extraits vidéos

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'UE consiste en un examen mixte en juin.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

